



PDC ville de Fribourg
Communiqué de presse

2 février 2011

Suite à la motion adoptée ce matin au Grand Conseil concernant les baisses fiscales, le PDC de la Ville de Fribourg s'engagera pour un découplage de la fiscalité communale.

Lors sa séance d'aujourd'hui, le Grand Conseil a adopté la motion 1104.10 concernant notamment une baisse fiscale sur les personnes physiques et morales. Cette décision a de graves conséquences pour la ville de Fribourg en provoquant un manque à gagner qui peut s'élever à plusieurs millions par an, des pertes de revenus que la commune ne sera pas capable d'absorber.

Le PDC de la ville de Fribourg prend acte de l'adoption partielle de la motion par le Grand Conseil. S'il salue la volonté de faire baisser la pression fiscale cantonale, le PDC de la ville de Fribourg, conformément à ses engagements politiques exprimés dans son programme depuis 2006 déjà, refuse que cette baisse se répercute automatiquement sur les communes, en particulier celle de Fribourg.

C'est pourquoi il s'engagera activement pour un découplage de la fiscalité communale quant à ces baisses fiscales, de manière à éviter une hausse massive d'impôts en ville de Fribourg. De plus, il recommande au Conseil communal de poursuivre sa recherche d'économie dans ses réformes structurelles.

Pour toute information supplémentaire, le soussigné se tient à votre disposition.

Laurent Dietrich
Président du PDC ville de Fribourg
079/532 08 68